

LE MOT DU MAIRE

DANS CE
NUMÉRO :

Mot du maire	1
Municipalité	1-2
Travaux	3-4
Tourisme	4
Animations	5
Culture	6-7
Sports	7
Hommage à Pierre Fort	7
Services	8



LE MOT DU MAIRE

Cette nouvelle année sera marquée par un renouvellement municipal et intercommunal partout en France. Ce sera un temps fort démocratique qui permettra à tous les candidats et candidates de faire valoir leurs arguments pour l'avenir de nos communes et de nos structures intercommunales.

Faisons en sorte que les 36 566 communes et leurs conseillers

municipaux continuent d'exister et d'être le « petit caillou » dans la chaussure des préfets et du gouvernement.

Soyons moderne. Être moderne, c'est vouloir une commune forte dans une intercommunalité de projets. Être moderne, c'est faire de l'intercommunalité un outil efficace, un outil de poids au service des communes face aux services de l'Etat. Gardons dans les compétences de nos communes tout ce que nous pouvons encore faire avec nos propres moyens, et unissons-nous dès que nos projets dépassent la capacité d'une seule commune pour proposer à nos concitoyens des équipements complets, de qualité, diversifiés et utiles au bien vivre de nos collectivités.

Fragiliser les communes serait prendre un risque inconsidéré. Sans nos services publics, au plus

près de la population, pas de cohésion sociale, pas de justice pour nos territoires. Sans capacité d'investissement, pas de relance économique ni de modernisation. Sans l'action locale au premier échelon de décision, même au sein de l'intercommunalité, pas de développement durable ni de politique du logement, de la petite enfance... bref, ce serait la rupture du lien de proximité.

En ces temps de fêtes de fin d'année, ayons une pensée particulière pour les plus démunis, celles et ceux qui sont seuls, et aussi pour les administrés et amis qui nous ont quittés.

L'équipe municipale et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter, à toutes et à tous, une très bonne et heureuse année 2014.

Régis SOUBABERE

LA FACADE DE LA MAIRIE : une belle réfection complétée par la mise en place de la devise de la République. La façade de la mairie sur la place du 8 mai a été rénovée dans le courant de l'été. L'inauguration des plaques a eu lieu le 12 octobre en présence d'une nombreuse assistance, présidée par le Maire, le conseil municipal, Alain Lagors et le conseil d'administration de l'Association des Anciens Élèves du Collège Pasteur, qui a offert ces plaques. Pour découvrir chaque devise, un ancien était associé à un jeune du village montrant symboliquement la nécessaire transmission de ces valeurs à travers les générations.





VŒUX AUX COMMERCANTS ET AUX ASSOCIATIONS :

la traditionnelle cérémonie des vœux a eu lieu lundi 6 janvier en présence de très nombreux Plaisantins. Le maire Régis Soubabère a dit son plaisir et celui de la municipalité d'accueillir tous ceux venus partager ce moment de convivialité. Il a remercié le mouvement associatif, les commerçants et artisans, pour leur implication dans la vie communale, y a associé l'équipe municipale, le personnel, et a souhaité aux présents une bonne et heureuse année 2014.

David Gias, employé communal chargé du fleurissement de la commune et sapeur-pompier, et Gérard Ducasse, président du Plaisance Tir sportif, ont reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale en récompense de leur dévouement au service de la collectivité.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2013 : remise des prix le 6 janvier par Maryse Musset.



Résultats des maisons fleuries : 1ère catégorie « Jardin fleuri » : 1er Prix Robert Revel, le 2ème partagé entre Alberte Dumas et Patrick Cugini, le 3ème pour Viviane Zago. Ont également concouru Mesdames Danielle Cap, Louise Cassarini, Irène Charnot, Martine Chasteau, Josiane Dauga, Solange Duffau, Josseline Lepoutre, Patricia Mano, Monique Peres, Nicole Peres, Eliane Spriet, Louise Truchet et Messieurs Jean Chiffolleau et Jean-Michel Lepoutre.

Coup de cœur du Jury et prix du Conseil général pour le fleurissement de la ville : les agents communaux, et plus particulièrement David GIAS, ont été récompensés.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE. La loi de modernisation de sécurité civile a instauré le plan communal de sauvegarde pour apporter une réponse de proximité à une crise importante en couplement d'intervention des services de se-

cours. Le Plan de sauvegarde est obligatoire dans les communes identifiées comme soumises à un risque majeur (inondations) et conseillé à toutes les communes en cas de phénomènes climatiques extrêmes (tempête entraînant des perturbations de la vie collective, interruption de l'alimentation

en eau potable ou en énergie), accidents de toute nature (transport, incendie)... Le P.C.S détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des populations, fixe les modalités de diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité. Il a été approuvé le 23 novembre 2013.

MUNICIPALITE

MODE DE SCRUTIN : ATTENTION DES CHANGEMENTS IMPORTANTS. La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires a instauré d'importantes modifications.

A partir de 1000 habitants- ce qui est le cas de notre commune- les conseillers municipaux sont élus au scrutin proportionnel de liste à deux tours, avec dépôt de listes paritaires comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir, **sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.** Ils sont élus pour six ans et sont renouvelés intégralement.

Les conseillers communautaires sont élus pour la même durée, selon le même mode de scrutin et par un même vote dans le cadre des élections municipales. Les candidats au siège de conseiller municipal et de conseiller communautaire devront figurer sur deux listes distinctes, les seconds devant nécessairement être issus de la liste des conseillers municipaux. Les électeurs ne voteront qu'une fois, les deux listes devant en effet

CIMETIERE SAINTE QUITTERIE : procédure de constat d'abandon pour soixante concessions délaissées depuis plus de 10 ans dont la liste est consultable à la mairie. Cette procédure a débuté le 24 septembre 2013. Elle fait l'objet d'un procès-verbal affiché à la mairie et d'affichettes apposées sur place. A l'issue d'un délai de trois ans à compter du 24 février 2014 et après l'exécu-

figurer sur le même bulletin de vote. Ainsi, les voix issues du scrutin serviront au calcul de la répartition d'une part des sièges de conseillers municipaux et d'autre part des sièges de conseillers communautaires.

Rappel et précisions : contrairement aux précédentes élections municipales, **le panachage n'est plus autorisé.** Vous votez en faveur d'une liste. Vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer. En même temps vous élirez pour la première fois plusieurs conseillers communautaires. **Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous votez en prenant un bulletin de vote sur lequel figurent ces deux listes que vous ne pouvez pas modifier.**

ATTENTION SI VOUS ECRIVEZ SUR VOTRE BULLETIN, IL SERA NUL ET VOTRE VOIX NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

Date des élections : l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires a lieu **les dimanches 23 et 30 mars 2014.**

tion des formalités de publicité, un second procès-verbal sera rédigé dans les mêmes formes que le premier.

Un mois après la notification de ce second procès-verbal, le maire pourra saisir le Conseil Municipal qui se prononcera sur le principe de reprise des concessions mentionnées dans la procédure.

LES TRAVAUX



LE PONT SUR L'ARROS : un accord de principe pour une réfection nécessaire

Cet accord de principe sur les travaux de rénovation du pont de l'Arros a été pris par le Conseil Municipal pour des travaux d'étanchéité du pont devenus indispensables. Ce projet est fait en

partenariat avec les services du département.

Des travaux de sécurisation seront également effectués avec la mise en place de larges trottoirs piétonniers de part et d'autre de la chaussée centrale ; côté amont, le trottoir sera prolongé jusqu'à l'entrée de la piscine. La rambarde qui ne

répond plus aux normes de sécurité sera remplacée et continuera jusqu'à la piscine. Ces aménagements induiront une circulation alternée régulée par des feux. De ces travaux en découleront d'autres : amélioration d'accès ou de sortie côté square du Souvenir et place des Arènes afin de faciliter la fluidité du trafic.

VOIRIE : Travaux rue des Marro-niers : cette rue est située sur le côté gauche du parc de l'église. Une largeur d'aire de stationnement a été matérialisée contre le parc, des bordures et des barrières de protection ont été posées aux deux extrémités. La large bande de chaussée restante permet le croisement de véhicules en toute

sécurité, les sorties sur les rues Saint-Nicolas et La Fontaine sont protégées par des panneaux stop, les peintures au sol permettent à chacun de se situer à la bonne place.

Rues Adour et Granier de Cassagnac : Les chaussées des rues Adour et Granier-de-Cassagnac, à leur carrefour de conver-

gence sont refaites pour répondre aux normes d'accessibilité de la nouvelle boulangerie et du cabinet médical. La réfection des trottoirs, des caniveaux et leur surélévation ont été nécessaires avant de passer à la réfection partielle des chaussées ce qui a retardé les travaux.



travaux d'aménagement intérieur.

Le « local traiteur » terminé et opérationnel, conforme aux normes sanitaires et de sécurité, a été entièrement réalisé par les ateliers municipaux. Déjà utilisé par de nombreuses associations, il donne entière satisfaction. Reste à prévoir les équipements de la cuisine.

LE CLOS DE LA PLAINE : une parcelle de 1999 m² a été acquise à l'entrée du lotissement de la Plaine par la SA Gasconne d'HLM (le Toit Familial).

7 logements sociaux de type 2 et 3 vont être construits. Les travaux devraient démarrer au printemps 2014, et s'achever en mai 2015. Les personnes intéressées peuvent remplir le dossier de candidature et consulter le site du Toit Familial

(www.letoitfamilialdegascogne.fr).

CIMETIERE SAINTE QUITTERIE : réhabilitation du « CARRE DU SOUVENIR » : ce monument à la mémoire des enfants de Plaisance morts pour la Patrie était en piteux état. Les ateliers municipaux l'ont entièrement restauré et repeint lui redonnant ainsi l'éclat qu'il mérite.



LE LOCAL DE LA CHASSE : l'extension du local est terminée. Les travaux d'aménagement intérieur ont bien débutés : revêtement mural, carrelage, isolation du toit. Tout devrait être terminé au printemps 2014.

L'ESPACE SOCIO-CULTUREL : le toit est refait depuis cet été de façon à assurer l'étanchéité du bâtiment avant des



COLLEGE PASTEUR : de magnifiques locaux et un projet pédagogique innovant de Parcours Culturel renforcé

Inauguré en juin, le nouveau collège aux lignes modernes est superbe, extrêmement fonctionnel et remarquablement équipé. La phase 2 a débuté en juillet et devrait s'achever en avril 2014. Le coût des travaux s'élève à plus de 600.000.000 €.

Un projet pédagogique innovant : les ateliers se poursuivent sur l'ensemble de la scolarité avec des propositions variées qui permettent à l'élève de découvrir par la pratique l'écriture, le théâtre, le cirque, les sciences, la musique et les arts plastiques. Cette année encore, l'atelier scientifique s'est distingué par la production d'un film « Pasteur erre dans les couloirs du temps » réalisé par les élèves et primé au Concours C. Génial Collège 2013.

Un collège «Musée» ? Le Collège a bénéficié du don de sculptures sur bois offertes par la famille de Pierre Fort. Ces sculptures seront exposées dans le collège. Enfin un autre magnifique projet « mon collège est un musée » impulsé par le Président Philippe MARTIN, voit le jour cette année. Douze reproductions de toiles issues des collections de la réunion des Musées Nationaux seront installées dans l'établissement au mois de janvier.

TOURISME

BASE DE LOISIRS : une redynamisation amorcée. On peut estimer la fréquentation de la base de loisirs à **1000 personnes** environ, ce qui est un début encourageant.

Le swingolf : **250 personnes** ont fréquenté le terrain et ont apprécié la qualité de ce parcours dans un cadre naturel exceptionnel. L'inauguration du terrain, début juillet, a été suivie par le jumelage entre le Plaisance Swin Golf et un club de Belgique. Sophie Hoarau-Blais, recrutée pour gérer la base de loisirs et spécialiste de ce sport, a proposé gratuitement des séances d'initiation pour le Centre de Loisirs et l'Espace Jeunes avec un réel succès en particulier auprès des adolescents.

Les animations à l'Octogone : **380 personnes.** C'est l'estimation de ceux qui ont participé aux diverses manifestations dont une moyenne de 35 personnes pour les soirées « guinguette » proposées par Capgers. Le lâcher de sky lanternes, dans le cadre des fêtes patro-

nales du mois d'août, a créé la surprise avec 70 participants. La journée « Sport- détente- loisirs » organisée avec la collaboration de nombreuses associations sportives n'a pas remporté le succès escompté.

Le mini-golf, lui, continue d'attirer un public familial, fidèle et passionné (**3 500 entrées**). Les retours des clients sont très positifs. Ils apprécient cet endroit, agréable, bien entretenu et l'accueil sympathique et chaleureux de l'équipe menée par Myriam K'Delant.

Les visites de l'orgue, le jeudi matin, en partenariat avec l'Office de Tourisme attirent de plus en plus de monde. On a dépassé **les 550 visiteurs** sur juillet et août.

Les promenades sur la rivière, proposées par le club de kayak, séduisent toujours de nombreux touristes.



ANIMATIONS



LES FESTIVITES DE L'ETE

12 - 13 - 14 JUILLET

Comme tous les ans ces Fêtes connaissent un grand succès car des retrouvailles se font autour d'une table, près des arènes ou

RP GERS - FESTIVAL DU JEU : une affluence record pour cette manifestation devenue incontournable

Pour sa 16ème édition, le festival du jeu, « RPgers » a accueilli plus 3000 visiteurs sur les trois jours de festivités qui ont eu lieu le 3ème week-end d'août. Un record ! Joueurs confirmés ou plus occasionnels, tous furent ravis de l'ambiance et de la diversité des jeux et activités proposés, avec mention spéciale pour le banquet musical du samedi soir. Les bénévoles de l'Association Multiculturelle se sont déjà mis au travail pour préparer le cru 2014 et vous attendent autour d'une table de jeu les 22, 23 et 24 août prochains.

place de l'église. Toutes les manifestations et les animations proposées ont rencontré leur public. Seul « Interville » a dû être annulé à cause d'un orage de dernière minute et a été reporté au 17 août où le public a été moins important.

LES FETES PATRONALES

9 - 10 - 11 AOUT

Malgré le dévouement des bénévoles pour proposer un programme où l'on a pu retrouver le concours de pêche, la course lan-

daise, les repas et le vide grenier ; ces fêtes ne connaissent plus le succès et les fréquentations de celles du 14 Juillet.



FETES DE L'AVENT : cette année encore 2500 visiteurs ont pu profiter de ces deux jours et demi de fête

Les Fêtes de l'Avent 2013 ont été une réussite grâce à la collaboration de tous.

25 heures de spectacles avec la participation de plus de 150 artistes, musiciens, chanteuses, chanteurs, un marché de plus de quarante exposants, 3 séances de cinéma pour le jeune public sans oublier le « loto des jouets », le concours de soupe et la vente de « la plaisantine », la distribution gratuite des calendriers de l'Avent, le goûter de Noël et les contes ! Fort de ce succès et des nombreux messages de soutien reçus, le Comité d'Animation de Plaisance vous donne rendez-vous les 5, 6 et 7 décembre 2014 pour les prochaines les Fêtes de l'Avent.



TELETHON : la barre des 2000€ franchie grâce à vous.

A l'issue de ce 13ème Téléthon organisé par Maryse Musset, la barre des 2000 € a

été franchie puisque le montant récolté s'élève à 2012.40 €. Grâce à votre générosité et à celle de tous les bénévoles qui l'accompagnent dans cette magnifique chaîne de solidarité, Plaisance apporte sa

pierre à l'édifice de la recherche.

Maryse Musset remercie chaleureusement ceux qui l'ont soutenue dans cette action tout au long de ces années.

CULTURE



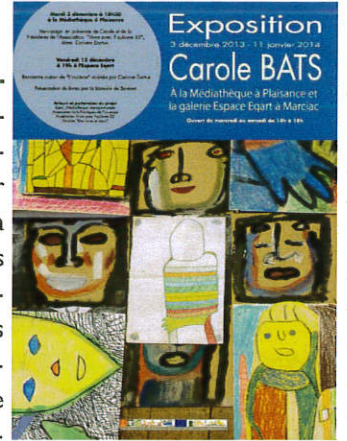
LES EXPOSITIONS : A LA MAIRIE Cinq artistes contemporains : Anne-Marie Scheffer ; Maryvonne Zollinger ; William Mathieu ; Patrice Cousin et Antoine Henri. **200 visiteurs** dont **30 élèves du collège** pour cette exposition proposée par l'Atelier d'Arts Plastiques et la commission Culture de la mairie. Patrice Cousin et ses pastels

représentant des objets simples ou des paysages dépouillés a rencontré des groupes d'élèves de 5ème pour les initier à la pratique du pastel.

A LA MEDIATHEQUE : Exposition des «Photos d'école». Initiée par Alain Lagors le dynamique historien du territoire et mise en place par Marie-Paule Fontano et son équipe de bénévoles, cette exposition présentait des photos de classes collectées auprès des familles de Plaisance et des environs depuis 1902 jus-

qu'à nos jours. Ces photos ont permis de mesurer l'évolution de la société. Elles sont les témoins émouvants d'une époque passée que les générations actuelles ont découvert avec surprise. Ces précieux documents numérisés ont été commentés lors d'une causerie d'Alain Lagors organisée dans le cadre des activités de «La mésange bleue».

CAROLE BATS : une exposition émouvante réalisée en collaboration avec l'Espace Eqart de Marciac et l'école de dessin de l'Atelier d'Arts Plastiques de Plaisance. La médiathèque a accueilli les peintures de Carole Bats. Exposition particulière, insolite puisque Carole Bats est atteinte d'autisme. La découverte du dessin et de la peinture qu'elle a pu pratiquer sous la patiente direction de Maryse Pajot lui ont permis de trouver le moyen de communiquer avec son entourage.



LES CONCERTS DE L'ÉTÉ :

Concerts d'orgue : la fréquentation est passée à 75 spectateurs. Objectif atteint pour ce cycle de concerts qui a pour but la mise en valeur du grand orgue. Ce projet culturel est soutenu par la mairie, la Communauté de communes et la région Midi Pyrénées. Débuté en mai par le très beau concert « Orgue et voix » de l'ensemble vocal « Mezza Vocce » sous la direction de Régine Cabane, il s'est poursuivi en juillet et août et terminé en septembre pour les Journées du Patrimoine. Le 13 juillet, dans le cadre d'un partenariat avec la Pena «Vivement 5h», Christophe Bouhier a remporté un succès total avec un programme faisant une large part à l'impro-



visation sur des thèmes de musique espagnole. Succès également pour le concert «Orgue et trompette» du 11 août, donné dans le cadre des fêtes patronales. Très beau programme et deux musiciens de talent : Marc Chiron et Patrick Pages. En clôture, Dominique Artielle a proposé la suite du parcours commencé l'année der-

nière dans la musique européenne pour l'orgue.

L'association «Orgue, culture et musiques en Val d'Adour» va donc poursuivre son action en 2014 et vous donne rendez-vous pour le «Jour de l'Orgue» le 4 mai et pour d'autres dates dans la saison.

Concert de trombones : une église pleine pour le concert proposé par les musiciens du quatuor Kimoiz'e. Christophe Sanchez, professeur à l'école de musique de Plaisance, membre des Dandy's et ses complices ont enthousiasmé le public. Ce concert venait en clôture du stage organisé au Château du Couloumé pour lequel la municipalité avait prêté ses deux pianos.



LES 25 ANS DE L'ORGUE : 10-11-12 octobre. Un anniversaire chaleureux, convivial et musical !

25 ans ! Ça se fête ! Construit à l'initiative de l'abbé Jean Kalinine, malheureusement décédé au mois de mai, l'instrument est le chef-d'œuvre de compagnon du facteur Daniel Birouste. Cet orgue retable, avec ses 43 jeux répartis sur quatre claviers et pédaliers et les 80 m² de toile peinte par D.Ogier est unique sur le territoire.

De nombreuses propositions étaient faites au public venu nombreux sur le week-end. Le vendredi après-midi : **une sensibilisation en direction des scolaires : Près de 150 élèves** des écoles primaires de Plaisance et de Beaumarches et du collège ont assisté à la présentation de l'instrument par Daniel Birouste et de l'orgue sensoriel, une invention de Mickaël Fourcade permettant aux personnes handicapées de pouvoir jouer de l'instrument.

Le vernissage de l'exposition des toiles de Daniel Ogier, au Central Cinéma, a été le point du départ du weekend. La matinée du samedi, le peintre faisait une conférence attentivement suivie sur les peintures du retable.

Samedi après-midi : Séquence émotion au cinéma avec les films : « Un enfant de 20 siècles » et en avant-première

le film de Marika Julien sur «L'orgue de Rio». Le public nombreux a été ému de se replonger dans l'aventure de cette construction et de comparer avec ce qui se passe à Rio aujourd'hui où Daniel Birouste et Bertrand Lazerme construisent l'orgue de la cathédrale.

Le dimanche à 11h : une messe solennelle préparée par l'équipe paroissiale et animée par la chorale a rassemblé de nombreux fidèles et rappeler le rôle de cet ins-

trument dans la liturgie. Puis, après le repas d'anniversaire au Central Cinéma, on a pu assister grâce à Fabrice Fourcade à une démonstration des effets bénéfiques de l'orgue sensoriel sur des personnes handicapées.

Les concerts : temps forts du week-end. Chacun des organistes a choisi de mettre en valeur la palette sonore de l'instrument que ce soit Laurent Carle le vendredi soir, Marc Chiron, le samedi soir ou

Michel Bourcier le dimanche après-midi. Sous les doigts de ces trois musiciens de grand talent, les œuvres de Bach, Jehan Alain, Vierne, Tournemire ont magnifiquement sonné sous les voûtes de l'église. Et le public nombreux a été particulièrement ému en écoutant «Les Laudes» de JL Florentz, œuvre commandée pour l'orgue de Plaisance.

Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette manifestation.

SPORTS

URBR : l'école de rugby se porte bien ! Cette saison il y a **185 jeunes inscrits**, - de 7 ans à 19 ans. 23 éducateurs formés ou en cours de formation dont plus de la moitié est originaire de l'US Plaisance sont là pour encadrer les activités. Une convention a été signée avec le club de Marciac qui a pour objet la prise en charge par l'école de rugby de l'URBR d'une vingtaine de joueurs supplémentaires issus de ce club.

STAND DE TIR : inauguration du 21 septembre. Ce projet, porté par la municipalité, arrive enfin à son terme après 10 ans de travaux réalisés par les bénévoles du Club.

Des installations, homologuées et aux normes pour les personnes handicapées. Situées sur le terrain communal de la croix de Préchac, elles offrent un pas de tir 10 m de 18 postes, un pas de tir 25 m de 15 postes, un pas de tir 50 m avec 8 postes, un pas de tir 100 m avec 7 postes plus un espace fermé et chauffé pour le tir à l'arc, un club house avec cuisine et des sanitaires ; le tout sur une surface de 1200 m².

Plusieurs disciplines de tir, armes modernes et anciennes et tir à l'arc sont pratiquées. Après des débuts modestes le club s'est étoffé au fil des ans pour atteindre cette année **200 adhérents** encadrés par des arbitres et des formateurs brevetés d'état. Les résultats suivent avec des qualifications au championnat de France dans plusieurs disciplines.

PLAISANCE TIR SPORTIF est aujourd'hui à la tête des Clubs du Gers et, par la qualité de ses installations, l'un des meilleurs clubs de tir du Sud-Ouest.

Un grand merci à ce groupe de bénévoles qui après des centaines d'heures de travail sont arrivés à ce brillant résultat.



Renseignements : www.plaisancetirsportif.com

HOMMAGE A PIERRE FORT

Pierre Fort nous a quittés après une longue vie exemplaire. Né à Izotges, dans une famille d'agriculteurs, il avait fait ses études au cours complémentaire de Plaisance puis avait été reçu au concours de l'Ecole Normale. Marié, jeune père de famille, il avait rejoint le maquis et avait participé à la libération de la France dans les rangs du Bataillon de l'Armagnac. Il avait poursuivi sa carrière d'enseignant avec passion capable d'enseigner aussi bien les travaux pratiques du bâtiment que

les matières générales. Doué d'imagination et d'une grande habileté manuelle, il avait ramassé le long de la rivière des bois flottés qu'il a su transformer en étranges sculptures pleines de fantaisie, d'humour et de sensibilité. Certaines ornent les salles de la Mairie à qui il en avait fait don.

Il aimait le sport et particulièrement le rugby qu'il avait pratiqué au sein de l'USP dont il est resté jusqu'à la fin un fidèle supporter. Il avait sculpté un trophée pour l'équipe de Plaisance.

Les jeunes joueurs l'avaient affectueusement baptisé «Tonton». La maison natale de son épouse Simone qu'il avait entièrement refaite de ses mains est la plus typique de la place de la Mairie et figure sur les cartes postales de Plaisance. Il était citoyen d'honneur de notre village qu'il a habité, aimé et servi jusqu'à la fin.

Toutes nos pensées vont à sa femme Simone, à ses enfants Madé, Peyou et Robert et à ses nombreux petits enfants et arrière petits enfants.



SERVICES

MAIRIE : 05.62.69.32.17

Du lundi au vendredi : 8h30/12h30 et
13h30/16h30

www.plaisancedugers.com

TRESOR PUBLIC : 05.62.69.14.20

Lundi, Mardi et Jeudi : 8h30/12h00 et
13h30/16h00

Mercredi et Vendredi : 8h30/12h00

MEDIATHEQUE : 05.62.69.59.01

Mardi : 16h00/18h00

Mercredi : 14h00/18h00

Jeudi : 10h00/13h00

Samedi : 10h00/17h00

SPAC (Réseau Assainissement) :
05.62.09.35.62

Communauté de Communes Bastides et
Vallons du Gers Route du Lac MARCIAC

SIEBAG (Réseau Eau Potable) :
05.62.69.84.22

Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE

LA POSTE : 05.62.69.33.80

Du Lundi au Vendredi : 9h00/12h00 et
13h30/16h30. Le samedi : 9h00/12h00

M.S.A. : Prise de rendez-vous par télé-
phone au 05.42.54.04.00 uniquement mardi
et jeudi de 9h à 12h30

EPISODE 05.62.03.85.47 jeudi
9h30/11h30 association.episode@orange.fr

Immeuble Dojo - Place des Arènes

CONCILIATEUR DE JUSTICE :

UNIQUEMENT SUR RV à la mairie du do-
micile ou par mail [conciliateurdejus-
tice.caagen32ouest@orange.fr](mailto:conciliateurdejus-
tice.caagen32ouest@orange.fr)

ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI :

CIBC : 05.62.05.26.40

MISSION LOCALE : 05.62.05.32.32

AJVVT : 05.62.09.29.05

CROIX ROUGE : 05.62.69.43.74

Mardi au Vendredi : 14h30/17h30

**DIRECTION SOLIDARITE DEPAR-
TEMENTALE** : Mme Lefevre le jeudi de
9 h à 12 h sans RV **05.62.69.14.26**

11 rue de Barbat, Immeuble du SLA :

CPAM ET CRAM : 05.31.16.10.12

Mesdames Garcia et Chaubard

Le 2ème vendredi du mois de 9h00 à
12h00 ou sur rendez-vous en semaine.

OFFICE DE TOURISME 05.62..08.26.60

www.marciactourisme.com

ADIL 32 : permanence au 05.81.32.35.05

www.adil32.org

C.I.A.S. Marciac Plaisance

Centre Intercommunal d'Action Sociale

SERVICE DE PROXIMITE POUR LE MAINTIEN A DOMICILE

Antenne de MARCIAC

Route du Lac

Tél : 05 62 08 25 06

Fax : 05 62 08 25 07

e-mail : cias@ccbvg.fr

Antenne de PLAISANCE

Hôtel de ville

Tél : 05 62 69 13 91

Fax : 05 62 09 26 35

tous les jours de

8h30 – 12h30

13h30 - 17h30

Ouverture au public

lundi, mercredi, jeudi

8h30 – 12h30

PUBLIC CONCERNE :

vous êtes retraité

vous êtes en situation d'handicap permanent ou temporaire

vous sortez d'hospitalisation

vous manquez de temps pour réaliser vos tâches ménagères

Si vous faites appel à notre service d'aide à domicile, vous n'aurez aucune contrainte administrative et une trentaine d'agents mettront leurs compétences et leur savoir-faire à votre disposition.

Si vous ne pouvez pas vous rendre dans nos bureaux :

Sur votre demande, une secrétaire peut se déplacer à votre domicile pour évaluer vos besoins et vous aider dans les démarches à entreprendre.

AVANTAGES FISCAUX :

Sachez qu'une partie des frais engagés pour ces prestations sont déductibles de votre montant imposable.



ADOM TRAIT D'UNION

16 rue des Pyrénées - 05.62.69.16.62.
Depuis quelques mois, ADOM TRAIT D'UNION, association de services à domicile, a complété ses prestations d'aide à domicile, de portage de repas et de soins infirmiers à domicile par une équipe Spécialisée Alzheimer (ESA) : une infirmière coordonnatrice, une ergothérapeute et des as-

sistants de soins en gérontologie accompagnent, sur prescription médicale pour 12 à 15 séances, des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées afin de stimuler, maintenir les activités quotidiennes, sécuriser l'environnement et soutenir les aidants.

PLAISANCE SICTOM OUEST : Afin de médiatiser une action d'intérêt général dans la réduction des déchets pour notre environnement vous trouverez en Mairie un panel d'aides au tri, « il y a une vie après le tri ». Si votre bac jaune se trouve coiffé d'un visuel refus, cela est dû à une pollution et un mauvais tri. Il sera collecté lors du ramassage des déchets ménagers.

Ces déchets doivent être positionnés sur la voie publique uniquement le jour du passage du camion : ordures ménagères le mardi

et le vendredi, tri sélectif le mercredi. Votre déchetterie est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h 30 et le samedi de 8h 30 à 13h pour les déchets non collectés.

